



الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات  
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

DIRECTION TECHNIQUE

N/Réf. : ANRT/DTEC/DAA/SAG/BD/976/2018.

Rabat, le

06 Juin 2018

## CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- VU LA LOI N° 24-96 RELATIVE À LA POSTE ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°12/04 DU 29/12/2004 FIXANT LE RÉGIME D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°06/06 DU 28 JUILLET 2006 ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/14 DU 17 FÉVRIER 2014 FIXANT LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 DU 20 JUIN 2013 FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016.
- VU L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÉMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

DÉSIGNATION	Intel® NUC	N° D'AGRÉMENT	MR 16799 ANRT 2018
MARQUE	Intel®	DÉLIVRÉ LE	06/06/2018
TYPE	NUC8HV	EXPIRE LE	05/06/2028
FABRICANT	Intel Corporation.		

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

BANDES DE FRÉQUENCES	ÉMISSION	RÉCEPTION
	[2400 – 2483,5] MHz [5150 – 5250] MHz [5250 – 5350] MHz	[2400 – 2483,5] MHz [5150 – 5250] MHz [5250 – 5350] MHz

POUISSANCE ISOTROPIQUE RAYONNÉE ÉQUIVALENTE : 20dBm (WiFi 2,4 GHz) ; 15,6dBm (Bth); 10dBm (Bth LE); 22,8dBm (WiFi 5 GHz).

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES :

INTERFACES SOUMISES À L'AGRÉMENT	ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS	EXIGENCES DE COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE	EXIGENCES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
RADIOÉLECTRIQUE 2,4GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-2,4GHZ	EN 301 489-1/17 EN 55024 EN 550 32 EN 61000	EN 60950	EN 62311
RADIOÉLECTRIQUE 5 GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-5GHZ			

## CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER LES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **WiFi** ET **BLUETOOTH** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
  - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT DUMENT REMPLI, CONFORMÈMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 SUSMENTIONNÉE ;
  - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

## CONDITIONS D'USAGE :

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÉMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÈMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÈMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
- L'UTILISATION DES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **WiFi** ET **BLUETOOTH** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LA DÉCISION SUSMENTIONNÉE RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (A2FP).
- L'UTILISATION DU MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIT SE FAIRE CONFORMÈMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET DANS LE RESPECT DES VALEURS NATIONALES.
- CET ÉQUIPEMENT EST DESTINÉ À ÊTRE EXPLOITÉ AU SEIN DES RÉSEAUX D'UN OU PLUSIEURS EXPLOITANTS DE RÉSEAUX PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS UTILISANT DES TECHNOLOGIES COMPATIBLES.
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÉMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÉMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÉMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÉMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

## CERTIFICAT D'AGRÉMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE : **REALTIME TELECOMMUNICATION.**  
 ADRESSE : 70, Rue Melouia App 2 Agdal 10080, Rabat

AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
ANRT

Abdelkarim BELKHADIR  
Chef du Service Agréments